

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES**

\*\*\*\*\*

**Séance du 13 août 2018**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal : 11  
En Exercice : 11  
Ayant pris part  
à la délibération : 6

Date de la convocation  
07.08.2018  
Date d'affichage  
de la présente délibération  
13.08.2018

Numéro de délibération : 40-2018

Le treize août deux mille dix-huit à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ** Gérald, Maire.

**Présents** : - M. MARTINEZ Gérald - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - Mme MAUPETIT Audrey - M. MICHEL Jean-François - M. VINCENT Théo

**Absents** : - M. ALLEMAND Philippe - M. BLONDEAU Emmanuel - M. CHRISTINY Antoine - M. POURROY Pierre - Mme SALSANO Martine

Le Conseil Municipal a désigné Mme MAUPETIT Audrey pour assurer les fonctions de secrétaire.

**Objet : Transports scolaires : aide financière aux parents**

Considérant, en conséquence de la loi NOTRE, le transfert de la compétence des transports scolaires à la Région ;

Considérant que la région PACA a fixé arbitrairement le tarif des transports scolaires sur son territoire sans tenir compte des critères correspondant à une population faible et peu dense comme dans le département des Hautes-Alpes et sans tenir compte des contraintes territoriales et du pouvoir d'achat d'une population rurale.

Considérant qu'il convient d'aider les familles domiciliées sur la commune et ayant recours au transport scolaire afin d'atténuer l'augmentation de plus de 600% imposée par la région et de se prémunir d'une désertification rurale insufflée par la loi NOTRE.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser pour l'année scolaire 2018-2019, une aide financière de 95 euros aux parents d'enfants inscrits sur les lignes de transports scolaires pour l'année en cours et s'étant acquittés du tarif de 110 euros.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le versement d'une aide financière de **95 €** aux parents d'enfants inscrits sur les lignes de transports scolaires pour l'année en cours et s'étant acquittés du tarif de 110 euros.

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,  
**Gérald MARTINEZ**



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....  
et publication ou notification du.....